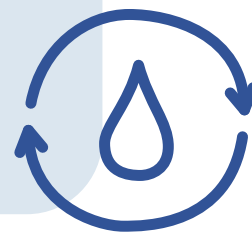


QUALITÉ, RÉUTILISATION & RÉCUPÉRATION DE L'EAU

J'optimise l'usage de l'eau dans mon activité



Qualité, réutilisation et récupération sont des leviers simples pour optimiser son usage de l'eau. Ces pratiques permettent de préserver la ressource et anticiper les besoins futurs.



BONNES PRATIQUES

Respecter [la réglementation ARS](#) (Agence Régionale de Santé) sur la qualité et la sécurité sanitaire pour chaque type d'eau réutilisée.

Ce que je peux récupérer

- Eaux de pluie : issues des précipitations collectées exclusivement en aval de surfaces (hors amiante et plomb).
- Eaux prélevées dans le milieu naturel : issues de puits, forages ou sources (cf. fiche sources & captages). L'utilisation de ces eaux est soumise au [Code de l'environnement](#).
- Eaux grises : issues des douches/baignoires, lavabos et lave-linges (évier de cuisine exclus).
- Eaux de piscine : issues des lavages des filtres et des vidanges des bassins et pédiluves.

Ce que je peux réutiliser

 Attention : la récupération d'eau ne doit pas créer de nouveaux usages, ni réduire les efforts de sobriété.

Eaux de pluie et eaux prélevées dans le milieu naturel

- Usages autorisés : lavage du linge (déclaration obligatoire) et des sols intérieurs/extérieurs, arrosage, alimentation des toilettes, fontaines décoratives.
- Installer récupérateurs, cuves ou citernes pour collecter l'eau sur toitures ou surfaces imperméabilisées.
- Privilégier le stockage à moyen terme pour limiter le développement bactérien.
- Privilégier le retour de l'eau au milieu naturel en été pour préserver les écosystèmes qui en ont le plus besoin.

335 M

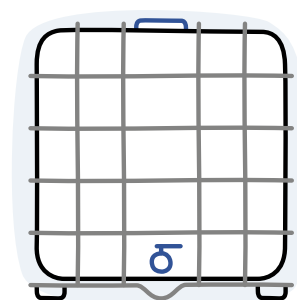
m³/an : prélèvement total en eau du secteur touristique en France

Source : ADEME, 2024



COÛTS/ BÉNÉFICES


- ↳ Récupérateur extérieur petit volume (500L) ≈ 100 €
- ↳ Cuve grande capacité (+3000L) : 1500-3000 €
- ↳ Équipement de recyclage des eaux de piscine pour camping ≈ 7500 €, soit une économie de ≈ 10 % sur la consommation annuelle du parc aquatique.



Récupérateur d'eau

Eaux grises et eaux de piscine

- Usages autorisés : alimentation toilettes, fontaines décoratives, arrosage des espaces verts (hors périodes d'affluence et déclaration obligatoire) et nettoyage sols extérieurs (hors périodes d'affluence).
- Lavages interdits : linge, sols intérieurs, jardins potagers.
- Eaux de lavage de filtres piscine : réemploi possible pour de nouveaux lavages de filtres.

 Attention : ne jamais renvoyer ces eaux vers le réseau d'eau potable.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La récupération des eaux de pluie pour les usages non potables (WC, lavage du linge/sols, arrosage des extérieurs...) réduit jusqu'à 30 % la consommation d'eau potable dans un bâtiment.

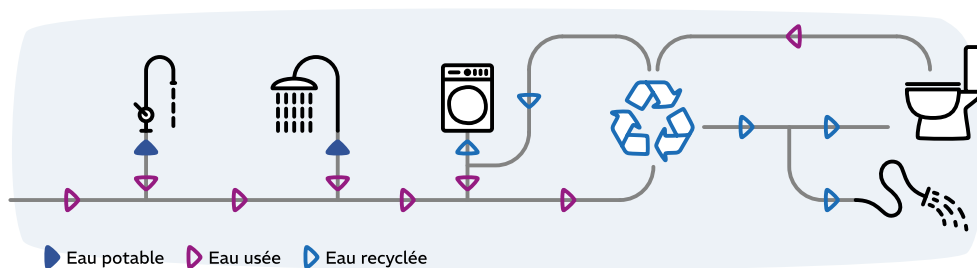


Schéma d'une installation de recyclage des eaux usées

Points de vigilance

- Éviter tout retour d'eau vers le réseau public mais privilégier un double réseau (eau potable/eau récupérée).
- Ne pas utiliser l'eau récupérée pour des usages alimentaires ou tout usage avec contact humain sans traitement conforme.
- Inspection régulière des réservoirs, canalisations, pompes (fuites, dépôts, corrosion...).
- Former le personnel sur les usages autorisés et règles de sécurité.
- Les sociétés de gestion de l'eau sont responsables jusqu'au compteur, au-delà, la maintenance des installations de récupération est assurée par le propriétaire de la structure.



INITIATIVE INSPIRANTE

CAMPING LES SABLONS – PORTIRAGNES, 34



« Chaque année, le camping recycle environ 8 000 m³ d'eau de ses piscines pour arroser 3 ha d'espaces verts. Le recyclage des eaux est basé sur un système de filtration et d'un bac de décantation qui demandent peu d'entretien et aucune technologie. Facilement adaptable, tout camping peut s'en équiper selon la quantité d'eau disponible au recyclage. Les économies financières sont visibles dès la première année et la consommation d'eau est réduite de 10 à 16 % par an. Cela a permis la sensibilisation des équipes des services techniques, aquatiques et espaces verts au sujet des économies d'eau. »

PISCINES, SPAS ET JACUZZIS

Je réduis les consommations de mes équipements de loisirs



Les piscines, spas et jacuzzis sont parmi les équipements touristiques les plus gourmands en eau. Des gestes simples et des équipements adaptés permettent de réduire la consommation tout en profitant de la baignade.



BONNES PRATIQUES

Réduction des pertes d'eau

- Couvrir les bassins lorsqu'ils ne sont pas utilisés (bâche de nuit, couverture thermique, volet roulant) → limite l'évaporation et les pertes de chaleur.
- Limiter les points d'eau multiples. Un jacuzzi de 2m³ rempli 3 à 4 fois/an = la consommation annuelle d'une piscine privée moyenne.
- Adapter le niveau d'eau : un bassin rempli à rabord entraîne plus de pertes. Vigilance en période d'arrêtés sécheresse où les remises à niveau et remplissages sont réglementés (cf. fiche arrêté).
- Encourager un usage responsable : limiter les plongeurs et jeux d'arrosage. Déconseiller le short de bain (pertes d'eau et dégradation de la qualité).

Optimisation des bassins

- Adapter filtration et traitement selon la fréquentation et la température → moins de nettoyage de filtres.
- Valoriser les eaux de vidange et de lavage de filtres pour l'arrosage et nettoyage des extérieurs et pour de nouveaux lavages de filtres (sauf les premières eaux qui repartent aux eaux usées) (cf. fiche qualité, réutilisation et récupération de l'eau).



Attention : penser à déchlorer l'eau au préalable sauf si stockage de l'eau sur longue durée, le chlore s'évapore facilement.

Jusqu'à

80 m³

pour le remplissage d'une piscine, soit 3 à 4 mois de consommation d'eau d'une famille de 4 personnes.

Source : DGE




COÛTS/ BÉNÉFICES

- Couverture thermique pour piscine :
 - Bâche de nuit = 150 à 300 €
 - Volet roulant = 2000 à 5000 € → ≈15 m³ d'eau économisés/an
- Électrolyseur sel : 800 à 3000 €.

- Privilégier le mois de mars pour effectuer la vidange annuelle des bassins. La température extérieure fraîche permet de limiter l'évaporation et le développement des bactéries.
- Installer une régulation automatique du pH de l'eau et du chlore → ajuste en continu les quantités injectées et réduit les nouveaux apports d'eau.

Piscine avec électrolyseur au sel

- Étudier la faisabilité d'installer un électrolyseur au sel → transforme le sel en chlore naturel et limite les vidanges.

 Attention, les piscines au sel **sans** électrolyseur sont interdites pour toutes les piscines à usage collectif*.

- Le bassin est soumis aux références qualité d'une piscine classique. Respecter les exigences de [l'arrêté du 19/12/2025](#).
- Contrôler plusieurs fois par jour son bassin (pH, stabilisant...) pour anticiper toute dérive et limiter les apports massifs d'eau.

Piscine naturelle

La piscine utilise des plantes et des micro-organismes pour filtrer et purifier l'eau sans produits chimiques. L'eau reste propre et claire grâce à un écosystème équilibré, reproduisant les processus de purification de la nature.

Les + : intégration paysagère, pas de produits chimiques, entretien régulier mais limité, favorise la biodiversité.

Les - : conception complexe et coûteuse, besoin d'espace (3 bassins), eau limitée à 24°C (développement de bactéries au-delà), contrôle sanitaire plus strict, capacité réduite (1 baigneur/10m³ d'eau).

*piscine ouverte au public ou à un groupe d'utilisateurs non familial, soumise à réglementation stricte sur l'hygiène, la sécurité et le traitement de l'eau.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'eau de la piscine s'évapore surtout la nuit et non le jour ! La nuit, l'air se refroidit et devient moins humide, ainsi l'eau réchauffée le jour s'évapore plus facilement, même si la température extérieure est basse. D'où l'importance de couvrir ses points d'eau la nuit !

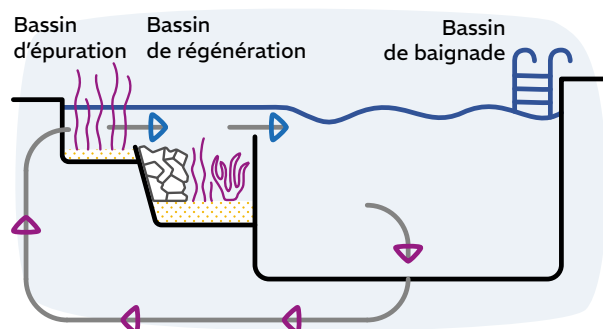


Schéma de fonctionnement d'une piscine naturelle



INITIATIVE INSPIRANTE

DOMAINE DU TAILLÉ – VESSEAUX, 07

« Le Domaine du Taillé s'est agrémenté depuis 2011 d'un bassin naturel de baignade de 130 m² purifié par plantes et filtration biologique. Les bassins sont intégrés au paysage avec rochers et végétation locale qui favorisent l'oxygénation de l'eau. L'ensemble offre une baignade saine, écologique et respectueuse de l'environnement. »

MAITRISE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Je connais mon réseau et suis mes consommations



Fuites invisibles, absence de suivi ou méconnaissance du réseau entraînent des surconsommations. Mieux connaître ses installations et suivre ses consommations permet d'agir rapidement et durablement.



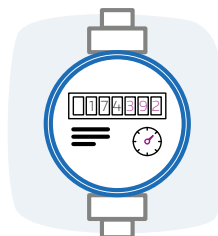
BONNES PRATIQUES

État des lieux du réseau

- Identifier les usages principaux (hygiène, nettoyage, piscines...) pour cibler les équipements à installer.
- Inventorier les équipements existants → matériel hydroéconome, contrôle des débits... (cf. fiche équipements hydroéconomes).
- Mesurer le débit pour chaque point d'eau avec un sac débitmètre (5-8 L/min pour un robinet).
- Connaître son réseau → plans et notes écrites indispensables pour la continuité en cas de changement de personnel (dates d'installation/entretien, nature du réseau privé [PVC, fonte...], caractéristiques physico-chimiques de l'eau, diamètre, etc.).

Outils et suivi

- Installer des compteurs/sous-compteurs par poste (piscine, blanchisserie, sanitaires...) ou unité d'hébergement pour suivre les usages et détecter les fuites.
- Effectuer un relevé mensuel pour comparer les consommations avec la fréquentation.
- En cas de fermeture hivernale, fermer l'arrivée d'eau générale et purger le réseau.



Sous-compteur d'eau

Jusqu'à

600 L

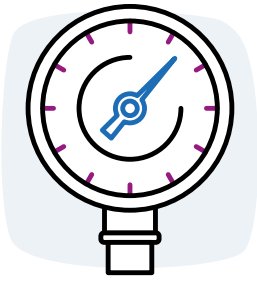
chaque jour pour une chasse d'eau qui fuit et jusqu'à 120 L/jour pour un robinet.

Source : ADEME



COÛTS/ BÉNÉFICES

- ↳ Sous-compteur d'eau : 20-50 € → 10-25 % d'eau économisée
- ↳ Manomètre : 5-15 € → 5-15 % d'eau économisée
- ↳ Réducteur de pression : 30-100 € → 5-15 % d'eau économisée



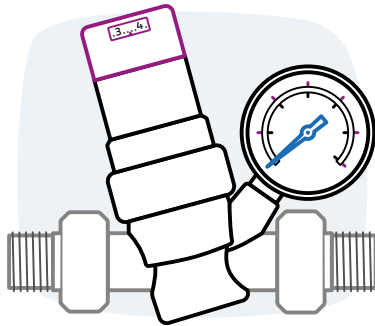
Manomètre

- Mesurer la pression avec un manomètre (2 à 4 bars max) pour détecter les fuites et limiter les casses de réseau.



Attention : ne pas trop diminuer la pression, risquant un développement de bactéries.

- Installer des réducteurs de pression près du compteur pour protéger les conduites de la casse.
- Étudier la faisabilité d'installer un système de télé-relève pour le suivi automatique et en temps réel de ses consommations (se renseigner auprès de votre gestionnaire d'eau potable car des projets de déploiement sont prévus).



Réducteur de pression



LE SAVIEZ-VOUS ?

On distingue 2 types de fuites : les visibles, comme celles des toilettes, pouvant multiplier par 3 à 4 la consommation annuelle et les invisibles, situées dans les réseaux souterrains et plus difficiles à détecter, pouvant provoquer d'importants pics de consommation !

En cas de suspicion, il est nécessaire de faire appel à une société spécialisée utilisant un matériel d'écoute pour les localiser.

-25 %

Suivi conso en eau
= de -10 à -25% de
consommation d'eau.

Source : We dataEurope



INITIATIVE INSPIRANTE

CAMPING DES ARCHES – SAINT-JEAN-LE-CENTENIER, 07



« Le camping a mis en place plusieurs actions pour réduire sa consommation d'eau : suivi mensuel, mesure et réduction des débits des robinets/douches (mousseurs), sensibilisation des clients aux écogestes et installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie pour les usages non potables. Le suivi régulier permet d'analyser les consommations en fonction du taux d'occupation et d'évaluer l'efficacité des actions engagées. La réduction des débits génère un retour sur investissement rapide grâce à la baisse des factures. Résultat : des charges réduites, une ressource préservée et une image de marque renforcée auprès d'une clientèle et d'institutionnels de plus en plus attentifs aux engagements environnementaux. »

ÉQUIPEMENTS HYDROÉCONOMES

Je réduis les consommations d'eau de mon établissement



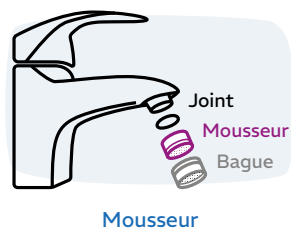
Usages répétés, débits non maîtrisés et équipements anciens pèsent sur la consommation. Des solutions simples et des équipements adaptés permettent de la limiter tout en conservant confort et qualité d'accueil.



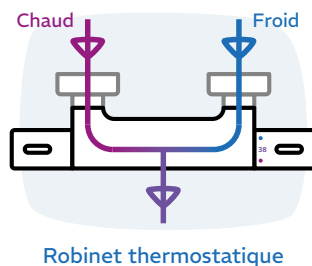
BONNES PRATIQUES

Lavabos et robinets

- Installer des réducteurs de débit (mousseurs) → petit embout qui mélange eau-air par un jet léger et mousseux.



- Vérifier l'entartrage des aérateurs régulièrement pour maintenir leur efficacité.
- Installer des robinets thermostatiques → régulation rapide de la température et moins de gaspillage d'eau chaude.



- Privilégier les robinets à bouton poussoir (régler la durée à 5-10 sec.) ou à détecteur de mouvement pour les lavabos collectifs.
- Mesurer le débit de vos robinetteries avec un sac débitmètre pour vérifier le réglage de vos équipements et/ou le besoin en économiseurs.

230 L

consommation d'eau quotidienne d'un français en vacances contre 148 L/jour hors vacances

Source : Observatoire SISPEA



COÛTS/ BÉNÉFICES

(en % d'eau économisée)

- Réducteur de débit (mousseur) : 5 € → 30-50 %
- Robinet mitigeur thermostatique : 80-100 € → 10-30 %
- Robinet poussoir : 40 € → 30-50 %
- Robinet à détection de mouvement : 50-60 € → jusqu'à 60 %
- Pommeau de douche économes : 25-45 € → jusqu'à 75 %
- Système à jeton pour douche : 600-1800 € → jusqu'à 40 %
- Système double flux WC : 80-200 € → 30-50 %
- Toilette sèche : 100-500 €

→ Pour les campings, [consulter la liste des fournisseurs disponibles.](#)

Douches

- Installer des pommeaux de douche à faible débit → 6-9 L/min (vs 18-20 L pour les standards).
- Installer un bouton-poussoir temporisé ou un système à jeton (idéal pour campings) pour les douches des piscines.
- Installer des pommeaux de douche lumineux passant au rouge si durée de douche trop longue.
- Installer des sabliers ou compteurs de suivi pour sensibiliser les clients au temps de douche.
- Réduire les pertes d'eau froide à l'allumage par l'installation d'une douche en circuit fermé ou positionner le chauffe-eau proche de la salle de bains.



Pommeau de douche à faible débit



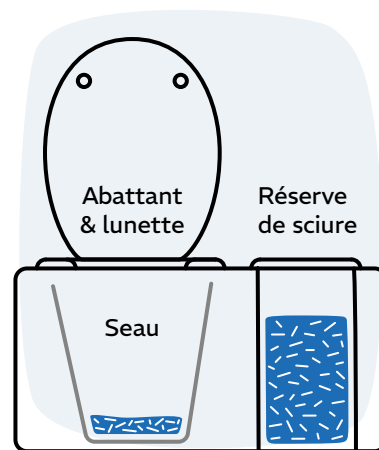
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le temps idéal pour prendre une douche est de 4 minutes !

4 minutes, c'est 50 L d'eau consommés, soit 5,5 packs de 1,5 L d'eau et le temps de sa chanson préférée !

Sanitaires

- Installer un système double flux pour les chasses d'eau → 3-9 L vs 9-12 L pour un simple flux
- Installer un éco-sac dans le réservoir si le double flux est impossible (petite poche remplie d'eau qui réduit 0,5-2 L par chasse). Eviter les briques qui s'érodent et détériorent le mécanisme.
- Possibilité d'installer des urinoirs secs ou à détection de mouvement pour les sanitaires collectifs.
- Étudier la faisabilité d'installer des toilettes sèches ([atelier toilette sèche](#)) → 2 types : toilette sèche à séparation (urines et matières solides collectées séparément) ou toilettes sèche à compostage (apport de sciure, copeaux ou fibres végétales).
- Avant toute installation, se renseigner auprès du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) afin d'obtenir des conseils et réaliser le contrôle annuel requis.



Toilette sèche à compostage



INITIATIVE INSPIRANTE

1000 PAILLES, ÉCOGÎTE ET CABANES EN BOIS LABASTIDE-DE-VIRAC, 07



« L'établissement s'est doté de toilettes sèches à séparation dans tous ses hébergements, réduisant la fréquence d'entretien et éliminant le besoin de sciure avec une ventilation optimale pour éviter les odeurs. D'autres actions mises en place permettent de réduire drastiquement les consommations de la structure : douchettes lumineuses, mousseurs, électroménagers de classe A et sensibilisation à l'accueil des clients. »

ESPACES VERTS, JARDINS ET POTAGERS



Je réduis les consommations d'eau de mes extérieurs

L'arrosage et l'entretien des plantations sont gourmands en eau surtout en période de sécheresse. Des gestes simples permettent de réduire la consommation tout en conservant son espace extérieur agréable.



BONNES PRATIQUES

Bonnes pratiques de plantation

- Privilégier la plantation d'espèces locales, adaptées à son sol, peu gourmandes en eau et couvre-sol pour limiter l'évaporation.
- Préférer les vivaces aux annuelles car les petites plantes ont une reprise facile et des besoins en eau réduits.
- Éviter la monoculture (culture d'une seule plante), le tout exotique et les espèces invasives.
- Organiser les plantations en synergie (permaculture, polyculture) pour limiter l'arrosage.
- Apporter une isolation naturelle et ralentir le ruissellement avec des toitures et murs végétalisés.
- Se référer aux [guides et conseils](#) des pépinières spécialisées en espèces locales. Possibilité de se référer également au [CAUE07](#) (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche).

Arrosage économe

- Arroser tôt le matin ou le soir et au pied du plant pour limiter l'évaporation. Veiller à respecter l'arrêté sécheresse en vigueur (cf. fiche arrêté).
- Développer le paillage (végétal, feutre ou minéral) pour conserver l'humidité et réduire les besoins en eau.
- Installer un système d'arrosage automatique (programmeur, goutte à goutte...).

≈ **10 %**

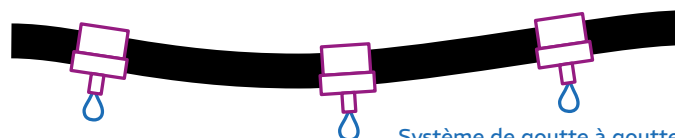
Part de la conso d'eau d'un établissement touristique dédiée à l'arrosage des espaces verts.

Source : DGE



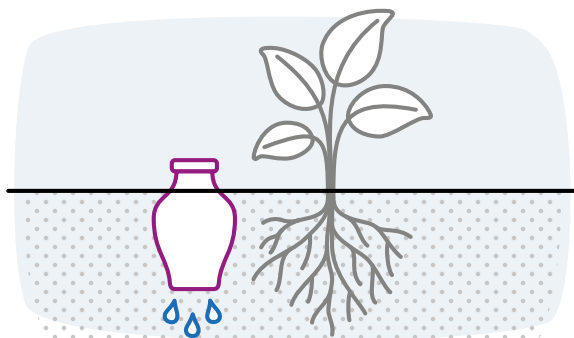
COÛTS/ BÉNÉFICES

- ↳ Goutte-à-goutte : 15-100 € → jusqu'à 50 % d'eau économisée/an.
- ↳ Programmeur d'arrosage : 25-80 € → jusqu'à 50 % d'eau économisée/an.



Système de goutte à goutte

- Utiliser la technique de l'oya : pot en argile semi-enterré qui libère progressivement de l'eau et permet jusqu'à 70% d'économie.



Oya à enterrer

- Installer des cuves déconnectées des toitures en été pour limiter ruissellement, protéger la biodiversité et éviter les zones à moustiques (cf. fiche qualité, réutilisation et récupération de l'eau).

Gestion des sols

- Enrichir le sol en matières organiques pour retenir l'humidité et réduire les besoins en arrosage.
- Créer des zones naturelles pour favoriser l'infiltration dans les sols (désimperméabilisation).
- Privilégier les surfaces perméables ou végétalisées pour les parkings (surfaces alvéolées, revêtements végétalisés...).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un sol nu ou imperméable peut perdre jusqu'à 50 % de l'eau reçue par l'évaporation et le ruissellement alors qu'un sol vivant, paillé et végétalisé retient l'humidité et réduit fortement les besoins en arrosage.

100m²

une toiture de 100m² permet de récupérer ≈70 m³ d'eau/an

Source : ADEME



INITIATIVE INSPIRANTE

VILLA FONTVIVE – GROSPIERRES, 07



« Cette chambre d'hôtes a mis en place un potager éco-responsable basé sur les principes de la permaculture. Les légumes sont cultivés en bacs en bois épais pour conserver l'humidité, paillés et équipés d'oyas pour optimiser la rétention d'eau. L'eau utilisée après traitement provient de récupérations domestiques comme du sèche-linge. Un voile d'ombrage est utilisé pour favoriser l'ombre naturelle, limiter l'évaporation et protéger les plantes. Les espaces verts sont composés en partie d'espèces endémiques adaptées au climat, sans arrosage. Ces pratiques permettent de préserver l'eau, limiter les nuisibles comme les limaces et cultiver durablement sur une petite surface tout en valorisant la biodiversité locale. »

SOURCES ET CAPTAGES

Je gère durablement ma ressource en eau



La sobriété s'impose à tous même avec des sources privées. Une gestion responsable permet de préserver la ressource tout en assurant un approvisionnement stable pour l'établissement.



BONNES PRATIQUES

- Ajuster les prélèvements à vos besoins afin de permettre à l'eau de rester au milieu naturel.
- Nettoyer et contrôler régulièrement vos puits, sources et forages pour prévenir contaminations et dysfonctionnements.
- Protéger les points de captage pour éviter les risques de pollution (chimiques, déchets, pollutions animales...).
- Respecter le débit réservé minimal laissé au milieu naturel ($\geq 1/10^e$ du débit moyen annuel) pour préserver les écosystèmes aquatiques.
- Vérifier l'absence de connexions du réseau privé (ou eaux usées/pluviales) avec le réseau public → risque sanitaire.

- Pour tout prélèvement d'eau (eau potable, irrigation...), vérifier si l'usage est considéré comme domestique selon l'[article R.214-5 du code de l'environnement](#).
- Si non domestique, identifier la nomenclature du prélèvement (forage, cours d'eau, source) pour déterminer la procédure à suivre : déclaration ou autorisation, conformément à l'[article L.214-1 du code de l'environnement](#).
- Déclaration obligatoire pour tout forage, même privé sur la [plateforme dédiée](#).
- Au-delà de 1000m³/an prélevés, installation obligatoire d'un compteur.

- Campings → analyse microbiologique de l'eau avant ouverture obligatoire ([arrêté 17/07/1985](#)).
- Respecter les arrêtés sécheresse en vigueur (cf. fiche arrêté).
- Autorisation préfectorale et contrôle sanitaire obligatoires pour les captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Pour toute question sur les obligations réglementaires, contacter le service environnement pôle eau de la direction départementale des territoires : ddt-se-eau@ardeche.gouv.fr

32 800

captages d'eau potable publics et privés en France en 2023, dont + de 80 % sont protégés ou en cours de protection sanitaire.

Source : eau france



Rappel réglementaire : Les obligations de sécurité sanitaires des eaux potables sont résumées à l'[article L.1321-4 du Code de la santé publique](#).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les eaux souterraines représentent $\approx 80\%$ de l'eau potable distribuée en Ardèche avec ≈ 680 captages dont une très grande majorité de sources captées, d'où l'importance de bien gérer chaque source et puits.

Source : Eaufrance

BLANCHISSERIE, ENTRETIEN ET MÉNAGE

Je réduis les consommations d'eau de mes activités d'entretien



En blanchisserie ou lors du ménage, chaque geste d'entretien consomme de l'eau. Du lavage du linge à l'entretien des chambres/espaces communs et au nettoyage de la vaisselle, il est possible de réduire sa consommation d'eau grâce à des pratiques simples et à des équipements adaptés.

≈ **15 %**

Part de la blanchisserie dans la consommation d'eau d'un hôtel.

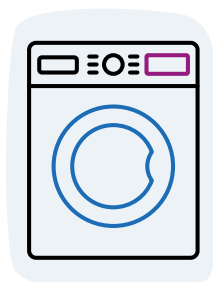
Source : ADEME, Butterfly Tourism, Waterfoot Print



BONNES PRATIQUES

Gestion de ses équipements

- Choisir des équipements performants (étiquette A+++) et en assurer un entretien régulier permet d'éviter fuites et pertes d'eau.
- Optimiser les cycles de lavage : machines pleines et programme « éco » ou basse température.
- Favoriser les blanchisseries éco-labellisées en cas d'externalisation et pour limiter l'impact environnemental, utiliser des produits éco-labellisés (écolabel, Arbre Vert, Écocert...) et/ou naturels (savon noir, vinaigre blanc...).
- Réutiliser les eaux de pluie ou eaux prélevées dans le milieu naturel pour laver son linge sous certaines conditions et avec une déclaration au préalable. Pas de déclaration nécessaire pour le lavage des sols intérieurs et extérieurs, à condition que cela se fasse en dehors des périodes d'affluence du public.



Lave-linge



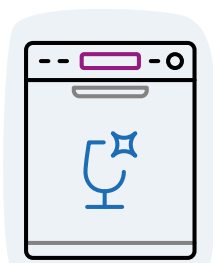
COÛTS/ BÉNÉFICES

- ▭ Lave-linge A+++ (7 L/kg linge) : 600-1000 €
→ 11 m³/an
- ▭ Lave-vaisselle A+++ (≤ 4 L/panier) : 250-750 €
→ 2-3 m³/an
- ▭ Pour vous aider à choisir des équipements performants, consulter le site web [Topten](#).

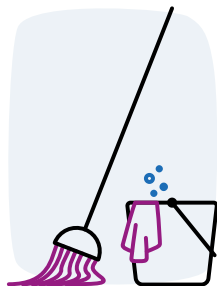
Astuces pour un entretien optimal

- Définir une fréquence de changement du linge selon la durée du séjour. Mettre en place des consignes "réutilisez vos serviettes" ou "ménage à la demande".
- Adapter le grammage du linge. Linge plus léger → moins d'eau pour le lavage et le séchage.
- Pour la vaisselle, limiter le lavage à la main ou utiliser un bassin pour le rinçage. Si utilisation d'un lave-verre, privilégier un fonctionnement en circuit fermé.
- En cas de vaisselle à la main, laisser tremper la vaisselle et utiliser la bonde pour limiter la consommation.

Former régulièrement le personnel sur les bons gestes qui économisent l'eau (remplissages, choix des programmes, produits éco). Afficher des rappels simples dans les espaces dédiés.



Lave-vaisselle



Seau, serpillière



LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains établissements touristiques transforment les économies d'eau de leur blanchisserie en actions de compensation carbone. Ex : en cas de réutilisation des serviettes, 50% des économies de blanchisserie allouées dans la plantation d'arbres.

Source ADEME

70 %

d'eau consommée en moins par un lave-vaisselle qu'un lavage à la main (9-13L contre 20-40L).

Source : écoconso



INITIATIVE INSPIRANTE

DOMAINE MILAGRO – LALOUVESC, 07



« L'établissement assure un entretien éco-responsable : le ménage est réalisé à la vapeur haute pression et sans utilisation de produits chimiques. Les matelas et surfaces sont nettoyés à minima trois fois par an. La cendre de la chaudière biomasse est récupérée pour être réutilisée comme soude dégraissante et du percarbonate de soude sert de détachant pour le linge. La blanchisserie est confiée à une entreprise engagée qui utilise le strict minimum de produits, effectue des lavages à 40 °C et mutualise ses transports avec les établissements touristiques voisins. Un livret-procédure sera bientôt mis à disposition pour sensibiliser les clients aux pratiques d'utilisation. »

SENSIBILISATION DU PERSONNEL ET DES CLIENTÈLES



Je mobilise pour économiser l'eau

En informant et en impliquant chacun, il est possible de réduire les consommations d'eau sans dégrader le confort et la qualité de l'accueil. La sensibilisation est un levier simple, peu coûteux et efficace pour réaliser des économies d'eau.



BONNES PRATIQUES

Sensibiliser son personnel

- Former le personnel aux bonnes pratiques par poste de consommation (maintenance, piscine, blanchisserie, cuisine...). Un personnel bien formé est un personnel impliqué.
- Prévoir un affichage de sensibilisation dans les zones techniques clés.
- Réaliser une charte de bonnes conduites. Communiquer sur cette charte lors de l'accueil d'un nouveau salarié.
- Organiser des challenges écologiques en interne pour encourager l'implication de l'équipe.
- Communiquer en période d'arrêtés sécheresse sur les conduites à tenir (cf. fiche arrêté).

Sensibiliser sa clientèle

- Prévoir un affichage clair sur les bons gestes pour économiser l'eau tels que les « [Écoproverbes de l'Ardèche](#) » et « [Mon anti-sèche pour préserver l'Ardèche](#) ». Ne pas oublier la sensibilisation orale à l'accueil !

≈ 70%

des clients adoptent des recommandations reçues par sensibilisation, montrant l'importance de messages clairs et engageants.

Source : DGE

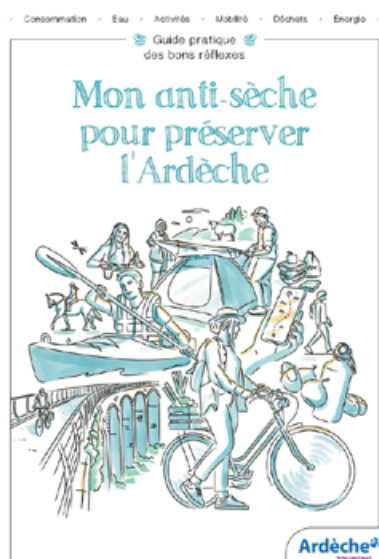
150

professionnels du tourisme ardéchois sensibilisés aux enjeux de l'eau dans leur établissement depuis 2022.

Source : Ardèche Tourisme



- Communiquer sur ses actions et labels (site web, livret d'accueil...).
- Utiliser des nudges (outil qui modifie les comportements sous forme d'une incitation discrète) et outils interactifs (ex : minuteurs, sabliers, jetons ou douchettes lumineuses pour les douches) (cf. matériels hydroéconomiques)
- Proposer des animations et événements sur l'eau et la nature au sein de son établissement.
- Orienter sa clientèle vers des ateliers ou activités grand public en lien avec l'eau. Se renseigner auprès des syndicats de rivière.



Guide des bonnes pratiques



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, Ardèche Tourisme et ses partenaires organisent des webinaires/ateliers sur le tourisme durable, avec de nombreux rendez-vous consacrés à la gestion et à la préservation de l'eau.

Objectifs : professionnaliser les acteurs du tourisme et partager des pratiques concrètes pour réduire la consommation d'eau et améliorer sa gestion de la ressource.

[Retrouvez toutes les infos utiles ici.](#)



INITIATIVE INSPIRANTE

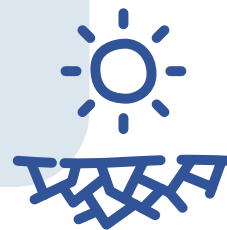
CAMPING DES ARCHES – SAINT-JEAN-LE-CENTENIER, 07



« Le camping a une démarche de sensibilisation aux économies d'eau et aux éco-gestes. Dès l'arrivée, les clients sont informés des bonnes pratiques via des consignes, de la documentation, des affiches et des animations dédiées afin de les rendre acteurs en les incitant par exemple à fermer le robinet pendant le savonnage ou à signaler toute fuite. Cette mobilisation est efficace en sanitaires collectifs où les comportements ont un impact direct sur les volumes consommés. La sensibilisation permet de réduire significativement les consommations d'eau et contribue à renforcer l'image éco-responsable du camping auprès d'une clientèle de plus en plus attentive à ces engagements. »

ARRÊTÉ SÉCHERESSE

Je préserve la ressource



4 niveaux d'alerte applicables pour toutes les entreprises touristiques (mesures ci-dessous non exhaustives, se référer à l'arrêté cadre sécheresse n° 07-2023-06-06-00002 du 6 juin 2023).

Niveau 1 : Vigilance

- **Sensibilisation** : informer la clientèle et le personnel aux bons gestes pour économiser l'eau.

Niveau 2 : Alerte

- **Arrosage (pelouses/massifs/jardins)** : autorisé 3 jours/semaine entre 20h et 9h.
- **Arrosage (potagers/terrains sport)** : autorisé entre 18h et 11h.
- **Nettoyage façades/toitures/trottoirs** : interdit (sauf via société professionnelle).
- **Lavage véhicules** : interdit (sauf sites pros haute pression ou recyclage).
- **Plans d'eau/fontaines/jeux d'eau** : interdit en circuit ouvert (autorisé si recyclage ou raisons sanitaires).

Niveau 3 : Alerte renforcée

- **Arrosage (pelouses/massifs)** : interdit (sauf plantations < 2 ans : lundi, mercredi, vendredi entre 20h et 9h).
- **Arrosage (potagers)** : interdit de 9h à 20h (priorité aux réserves ou goutte-à-goutte).
- **Piscines** : 1^{er} remplissage et vidange interdits. Remise à niveau autorisée de 22h à 6h si piscine à usage privé.
- **Cours d'eau** : Prélèvements interdits.

Niveau 4 : Crise

- **Piscines** : 1^{er} remplissage et vidange interdits. Remise à niveau autorisée pour les piscines à usage collectif* publiques ou privées uniquement pour impératif sanitaire.
- **Pataugeoires et pédiluves** : remplissage et remise à niveau autorisés pour impératifs sanitaires réglementaires.
- **Lavage véhicules** : interdit sauf impératif sanitaire.
- **Nettoyage façades/toitures/trottoirs** : interdit sauf impératif sanitaire/sécuritaire par une entreprise pro.
- **Arrosage (pelouses/massifs)** : interdit (sauf plantations < 2 ans entre 20h et 9h).

→ Pour les activités de loisirs en cours d'eau (baignade, canoë, canyoning, pêche...) : le préfet ou les maires ont la possibilité de prendre des arrêtés pour réglementer ou interdire la pratique de ces activités. Se renseigner en mairie.

* Piscine à usage collectif : piscine ouverte au public ou à un groupe d'utilisateurs non familial, soumise à réglementation stricte sur l'hygiène, la sécurité et le traitement de l'eau.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le site [VigiEau](#) est l'outil de référence pour consulter à l'échelle communale, les niveaux de vigilance et les mesures applicables.